



Litige abusif avec un opérateur de téléphonie mobile

Par **sami030**, le **28/03/2008** à **19:59**

J'ai souscrit au moi de septembre un abonnement pour 24 mois avec un opérateur de téléphonie mobile. Au mois de mars, il me réclame des montants correspondants aux mois de septembre et octobre. Ces montants ont été prélevés automatiquement sur mon compte au mois de janvier.

Je leur ai envoyé un courrier et un fax, maintes relances téléphoniques mais le service clientèle d'une incompétence inégalée!

Ma ligne a été coupée le 06/03 et depuis je ne peux plus émettre d'appels.

En naviguant sur le net, je me suis rendu compte que je n'étais pas seul dans ce cas, le service ne fait rien pour régler le problème.

J'ai l'intention d'entamer des poursuites à leur encontre pour non respect des clauses du contrat.

Mais je ne sais pas comment faire, pouvez-vous m'aider svp.

Par **Biolay**, le **29/03/2008** à **19:23**

Bonjour,

Tout dépend du montant de votre demande. Si elle est inférieure à 4.000 euros, vous pourrez

vous adresser au juge de proximité en remplissant un formulaire disponible auprès du tribunal d'instance de votre domicile. La procédure est simplifiée et vous pourrez vous présenter seul devant le juge. Cependant votre adversaire aura probablement un avocat pour le défendre et vous ferez bien d'en faire autant.

Par **Biolay**, le **29/03/2008** à **19:25**

Bonjour,

Tout dépend du montant de votre demande. Si elle est inférieure à 4.000 euros, vous pourrez vous adresser au juge de proximité en remplissant un formulaire disponible auprès du tribunal d'instance de votre domicile. La procédure est simplifiée et vous pourrez vous présenter seul devant le juge. Cependant votre adversaire aura probablement un avocat pour le défendre et vous ferez bien d'en faire autant.